

**BÉNÉFICIAIRES**Associations, Fondations,
Acteurs publics**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**Variable selon
les caractéristiques du projet**PÉRIODE**

2025

**FOCUS
LE SECTEUR DU GRAND ÂGE**

En France, **le secteur du grand âge** est un pilier des politiques sociales, dédié à l'accompagnement, aux soins, et à l'hébergement des personnes âgées. Aujourd'hui la population des 85 ans et plus est estimée à **1,5 million de personnes**. Ce chiffre devrait atteindre **4,8 millions** d'ici 2050, marquant une évolution des besoins liés au vieillissement.

Avec une enveloppe de **300 millions d'euros**, la loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 prévoit un soutien accru aux EHPAD en difficultés financières, dans un contexte de vieillissement démographique et d'adaptation nécessaire des dispositifs de financement. Les principaux enjeux sont : anticiper la perte d'autonomie et améliorer la qualité de vie.

Les établissements dédiés au grand âge peuvent être classés en deux grandes catégories de structures pour lesquelles **les sources de financements publics peuvent varier** :

	Niveaux de dépendance	Types de structure	Type d'accompagnement	Financeurs mobilisables
Structures médicalisées	GIR 1 à 4 (forte dépendance)	EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi médicalisé assuré par des équipes de soignants. • Intégration possible d'unités Alzheimer ou de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA). 	
	Dépendance lourde	USLD (Unités de Soins de Longue Durée)	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des personnes nécessitant des soins médicaux lourds et continus. • Milieu hospitalier avec une médicalisation renforcée. 	
	Dépendance légère à modérée	SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile)	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions infirmières à domicile pour les personnes âgées. • Soins d'hygiène et accompagnement infirmier. 	
	Dépendance légère à modérée	SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile)	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison de soins infirmiers et d'aide à domicile. • Alternative pour le maintien à domicile. 	
Structures non médicalisées	Personnes autonomes ou légèrement dépendantes	Résidences autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Structures non médicalisées proposant des logements adaptés pour les seniors autonomes. • Services collectifs : restauration, animations, etc. 	
	Dépendance légère à modérée	Accueils de jour	<ul style="list-style-type: none"> • Activités sociales et cognitives pour rompre l'isolement et stimuler les capacités. • Soulagement pour les aidants. 	
	Personnes autonomes ou légèrement dépendantes	SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement À Domicile)	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance dans les tâches quotidiennes : ménage, courses, repas. • Maintien à domicile. 	

QUAND BÉNÉFICIAIRE DE CETTE AIDE ?

Les demandes de financement sont à faire **dès début 2025**, et d'expérience, nous constatons que pour les porteurs de projets structurants, à forts impacts économiques, sociaux et environnementaux, le **premier semestre est stratégique** pour la mobilisation des aides.

22 années
d'expérience160
Collaborateurs15 Mds€
de projets
financés
depuis 20139 bureaux
ouverts en
France**Régis
LAMY**Responsable
développement06 42 89 56 34
rlamy@abfdecisions.fr